

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belgeDéposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

04 FEV. 2026

Greffe

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0715 758 248****Nom**(en entier) : **LuWa**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Chaussée de Marche 935, 5100 Namur****Objet de l'acte : Renouvellement du mandat de commissaire**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue par voie circulaire le 6 mai 2025 :

"7. Renouvellement du mandat KPMG

Le mandat de KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (B00001), Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem, vient à échéance lors de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale décide de renouveler KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (B00001) en tant que commissaire pour une nouvelle durée de trois ans. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2027. KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL nomme madame Vanessa Cordonnier, réviseur d'entreprises, comme représentant permanent.

[...]

8. Procuration

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de donner mandat à Johan Mouraux, [...] Panayotis Korakovounis, ou tout autre avocat du cabinet d'avocats Van Bael & Bellis, dont les bureaux sont établis Chaussée de la Hulpe 166 à 1170 Bruxelles, chacun d'eux pouvant agir seul et avec pouvoir de substitution, pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités de publication légale relatives aux résolutions adoptées lors de la présente assemblée générale et, en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur belge et la mise à jour de l'inscription de la Société au Registre des Personnes Morales de la Banque-Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tout document, en ce compris les formulaires I et II, accomplir toute démarche utile auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise, des Guichets d'Entreprises et de la Banque-Carrefour des Entreprises, ainsi que de la Banque Nationale de Belgique, et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ou utile à cette fin."

Panayotis Korakovounis
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/02/2026 - Annexes du Moniteur belge